

Ventes, profits et dividendes « record »

Et toujours pas d'Augmentations Générales des Salaires ?

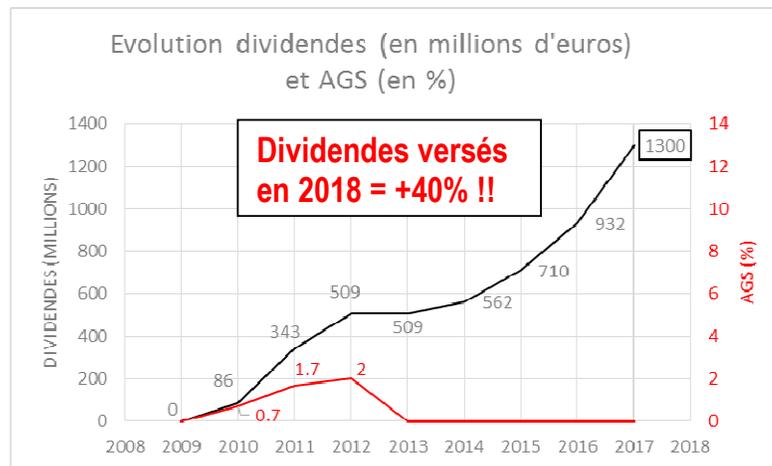
Depuis 2013, les bénéfices de Renault ne cessent de grimper : l'an dernier, ils ont atteint 3,2 milliards d'euros. La redistribution directe aux actionnaires bat elle aussi des records : après avoir versé 930 millions de dividendes en 2017, Renault s'apprête à verser 1,3 milliard d'euros à ses actionnaires en 2018 ! Soit une hausse de près de 40% en un an !

Et pour nous, salariés, il faudrait encore se serrer la ceinture et faire un trait sur les Augmentations Générales des Salaires (AGS) en nous contentant d'augmentations individuelles faibles et de primes aléatoires. Tout cela alors que les prix recommencent à augmenter.

Pour que cela change, il faut que les salariés interviennent massivement au moment des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) qui s'ouvrent demain mardi 30 janvier. La CGT-Renault appelle les salariés de tous les sites à faire grève pour de véritables AGS pour toutes les catégories de personnel (APR, ETAM et cadres).

**Débrayons massivement demain Mardi 30/01
RDV à 10H00 (1h de grève) devant l'entrée principale du CTL**

Transfert des richesses créées par les salariés vers les actionnaires : toujours plus d'indécence !



La prime intéressement aussi est plus injuste

Pendant qu'actionnaires et dirigeants se partagent de véritables fortunes tous les ans, nous devrions nous contenter de primes aléatoires dont le mode de calcul est moins favorable qu'il y a 10-15 ans. Ainsi, la prime d'intéressement financier était 2100 euros plus faible en 2016 qu'en 2004 (pour un salaire de 2000 euros nets par mois) alors que les bénéfices étaient du même ordre de grandeur. L'an dernier, l'ajout d'une prime exceptionnelle de 1000 euros (fin du plan de 3 ans) n'avait compensé qu'une partie de l'écart. **Cette année, il n'y aura pas les 1000 euros supplémentaires.** Ne nous faisons donc pas avoir par ce miroir aux alouettes. Ce ne sont pas les primes aléatoires qui remplissent nos caddies tous les mois, ce sont nos salaires qu'il faut augmenter !

Les Cadres eux aussi concernés par les NAO

Officiellement, la direction dit ne pas négocier les augmentations des cadres pendant les NAO. Mais en réalité, si les AGS des cadres ont été supprimées bien avant celles des ETAM, le montant des AGS des ETAM donnait traditionnellement le montant du premier « plot » des Augmentations Individuelles (AI) des cadres et la somme des AGS et AI des ETAM donnait le pourcentage moyen d'augmentation des cadres.

Les salaires des cadres sont donc directement concernés par les NAO et les Ingénieurs et Cadres ont toute leur place dans les mobilisations, comme plusieurs l'ont prouvé les années précédentes.



Pourquoi tout augmenterait sauf nos salaires ?

- Au 1^{er} janvier 2018 :
 - Gaz +7%
 - Forfait hospitalier +10%
 - PV stationnement Paris +200%
 - Timbre poste +10%
- Depuis début janvier (en moyenne) :
 - Diesel +8.3%
 - Essence +4.3%
 - Fioul domestique +6%
- Et ce qui nous attend dans l'année :
 - Péages routiers +1 à 2%
 - Contrôle technique de +15 à +20%
 - Assurances de +1 à +3%
 - Mutuelles de +2 à +4%
 - Tabac +10%

Les salariés des entreprises sous-traitantes présentes sur le site sont eux aussi soumis dans leurs entreprises à un gel des salaires plus ou moins déguisé depuis plusieurs années. Voici les échos que nous avons dans quelques-unes de ces entreprises :

Polymont

Les NAO sont en cours, les syndicats ont déposé leurs revendications et la direction de Polymont doit donner prochainement ses premières propositions.

Le constat, c'est qu'il y a de nombreux problèmes autour de la rémunération :

- Problèmes de coefficient par rapport à nos postes de travail (exemple : un technicien d'essais a un coefficient d'exécutant 240 au lieu de 355 ou 400).
- Aucune amélioration des indemnités, des augmentations de salaire insuffisantes par rapport aux niveaux d'emplois et de qualité de travail demandés.
- Remise en cause des petits et grands déplacements.

Et surtout, le coût de la vie qui augmente chaque année sans que les salaires suivent.

C'est donc le moment de donner aux salariés un signal fort afin de récompenser les efforts fournis collectivement ! Il faut des Augmentations Générales de Salaires pour toutes les catégories !

La CGT-Polymont appelle les salariés sur les différents sites à remonter à leur hiérarchie ces demandes sur les salaires. Ils peuvent également joindre les élus CGT à l'adresse mail suivante :

lacgtdepolymont@gmail.com

Segula

Le calendrier des NAO 2018 n'a pas encore été défini mais les résultats financiers de 2016 et 2017 ont été excellents. Par contre, la redistribution vers les salariés n'a pas été en adéquation avec les efforts qu'ils ont consentis depuis des années. Cela ne peut plus durer : ceux qui sont à l'origine de ces très bons résultats, ce sont les salariés de Segula. Ils doivent obtenir leur dû !

FEV

Tous les indicateurs de la direction sont au vert avec une bonne année 2017 et une année 2018 qui s'annonce sur les mêmes bases. La CGT-FEV va aborder les NAO cette année en réclamant un réel effort sur les salaires. Depuis son arrivée chez D2T, FEV investit énormément

chaque année dans les moyens de production, maintenant, il est temps de penser aux salariés ! Les quelques avancées des années précédentes (prime de vacances, prime d'ancienneté tous les 5 ans, prime d'intéressement) ne suffisent pas. Rien ne vaut le brut de la fiche de paie !

Altran

Les NAO 2018 viennent de démarrer et la direction voudrait se cantonner à ce qu'elle a lâché l'an dernier (augmentation de 1,3% de la masse salariale et toujours pas d'augmentation collective). La CGT Altran est en cours d'élaboration de ses revendications (dont le retour d'Augmentations Générales de Salaires).

Autre information, la Cour d'Appel des Prud'hommes de

Toulouse vient de confirmer la victoire des 300 salariés qui réclamaient le paiement des heures supplémentaires.

La CGT Altran peut largement crier victoire tant elle a mené à terme les 300 premiers dossiers en appel, avec à la clé un résultat équilibré qui rend justice aux salariés vis-à-vis des chefs d'accusations suivants pour lesquels Altran Technologies a été condamnée :

- pour rappels d'heures supplémentaires, de congés payés,

de prime de vacances ;

- pour clause de loyauté requalifiée en clause de non concurrence illégale ;
- pour travail dissimulé ;
- pour démissions motivées requalifiées en licenciement abusif ;
- pour exécution fautive du contrat de travail ;
- à rectifier tous les bulletins de paye ;
- à verser des dommages et intérêts à la CGT qui soutenait les dossiers ;
- à payer les frais de procédure ;
- pour harcèlement et pour licenciement nul dans au moins un des dossiers...

Il s'agit donc d'une très bonne nouvelle pour les salariés qui voient la quasi-totalité de leurs demandes validées par la chambre sociale de la Cour d'appel de Toulouse.

Cette décision est un point d'appui important pour la suite des dossiers qui seront traités dans les mois à venir.

Echos des Prestas